

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT
LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET
PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA COMMUNE DE
GRÉZAC VOTÉ LE 7 AVRIL 2025 D2025_02_**

CONFORMEMENT A L'ARTICLE A L'ARTICLE 2313-1 DU CGCT

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent document a vocation à répondre à cette nouvelle obligation.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif 2025, qui sera voté le 7 avril 2025 par le Conseil Municipal de la commune de Grézac présente un budget équilibré pour poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune.

2. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 370 436,00 € soit un budget en baisse de près de 8 % par rapport à celui de 2024 (1 488 281 €).

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette –
COMMUNE DE GREZAC - BP – 2025

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	259 915,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	244 100,00
014	Atténuations de produits	7 700,00
65	Autres charges de gestion courante	210 110,00
66	Charges financières	3 850,00
67	Charges spécifiques	400,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	100,00
023	Virement à la section d'investissement	600 261,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 000,00
	TOTAL DEPENSES	1 370 436,00

Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2025		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	2 500,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	57 120,23
73	Impôts et taxes	79 000,00
731	Impositions directes	286 000,00
74	Dotations et participations	133 200,00
75	Autres produits de gestion courante	383 831,64
002	Excédent de fonctionnement reporté	428 784,13
	TOTAL RECETTES	1 370 436,00

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **1 424 057,00 € (1 220 000 € pour les opérations)** soit un budget en augmentation de **32 %** par rapport à celui de 2024 (1 075 284 €). Cette augmentation, tant en dépenses qu'en recettes, s'explique par la présence de deux nouvelles opérations financièrement importantes. Pour l'opération 122, Contournement de Grézac/Cozes-travaux annexes, la dépense sera remboursée par le Département. La rénovation d'un logement communal vient également augmenter le montant des investissements de manière importante.

Les projets de l'année 2025 sont les suivants :

N° de l'opération d'équipement	Libellé de l'opération	Montant Dépenses	Montant subventions
Opération 100	Salle multi activités	4 000 €	
Opération 101	Mairie	4 500 €	
Opération 102	Ecole	2 000 €	5 290,40 €
Opération 103	Église	15 000 €	
Opération 104	Logements communaux	105 000 €	
Opération 105	Cimetière	30 000 €	
Opération 107	Schéma de défenses incendie	11 000 €	5 800 €
Opération 108	Bâtiments à usage social	500 €	
Opération 109	Restaurant scolaire	3 000 €	
Opération 110	Voirie	212 000 €	
Opération 111	Réseaux d'électrification	0 €	
Opération 112	Aménagement aire de jeux bike park	2 000 €	
Opération 113	Réseaux Telecom La Roche	52 000 €	
Opération 114	Activités sportives	2 000 €	
Opération 115	Salle associative (dont 100 000 € de RAR)	326 000 €	229 100 €
Opération 116	Verger pédagogique	1 000 €	
Opération 117	Vidéo protection	0 €	
Opération 120	Services techniques	55 000 €	
Opération 121 (nouvelle opér)	Rénovation du pont de CHATELARS	120 000 €	
Opération 122 (nouvelle opér)	Contournement Grézac/Cozes, travaux connexes	270 000 €	270 000 €
Opération 30	Terrain	5 000 €	
Total opérations		1 220 000 €€	510 191 €

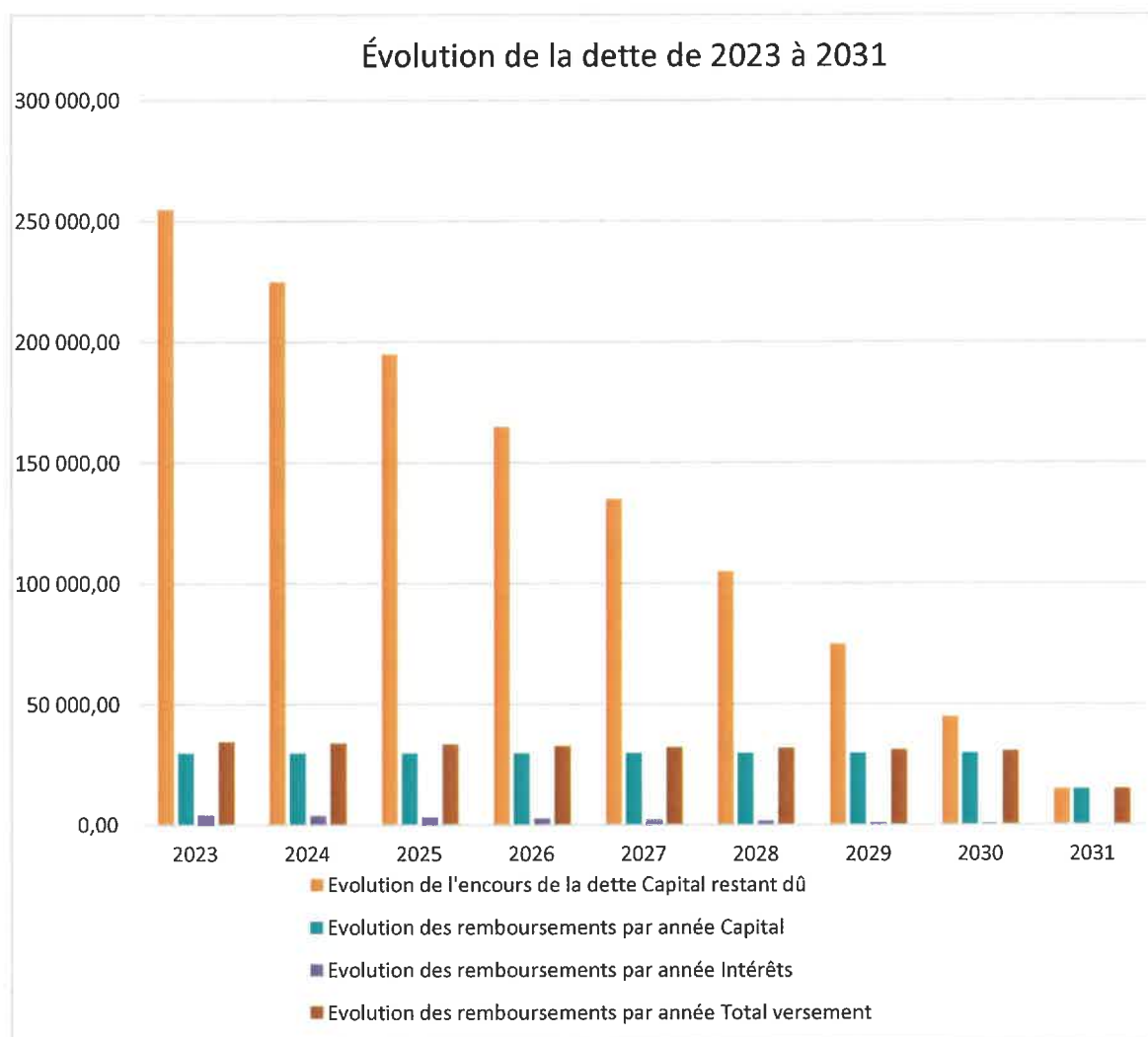
LA DETTE

COMMUNE DE GREZAC – 2025

Evolution de l'encours de la dette par année de 2025 à 2031 –

Un seul emprunt de 450 000 € contracté en 2016

<i>Evolution de l'encours de la dette</i>		<i>Evolution des remboursements par année</i>		
<i>Année</i>	<i>Capital restant dû</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Total versement</i>
2025	195 000,00	30 000,00	3 431,25	33 431,25
2026	165 000,00	30 000,00	2 882,25	32 882,25
2027	135 000,00	30 000,00	2 333,25	32 333,25
2028	105 000,00	30 000,00	1 784,25	31 784,25
2029	75 000,00	30 000,00	1 235,25	31 235,25
2030	45 000,00	30 000,00	686,25	30 686,25
2031	15 000,00	15 000,00	137,25	15 137,25



LES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

L'effectif de la commune au 1^{er} janvier 2025 est de 8 agents (3 agents à temps complet, 5 à temps non complet) : 2 en administratif, 3 personnes à l'école et ménage, 1 personne à la cantine, 2 personnes au service technique.

L'effectif en équivalent temps plein porte le nombre à : 5,66 agents.

Les charges prévisionnelles du personnel s'élèvent à : 244 100 €

Le Maire



Bernard POURPOINT

